



Rapport du Directeur général sur les discussions des comités régionaux

1. Dans la résolution WHA65.22, l'Assemblée de la Santé a demandé aux comités régionaux d'examiner, lors de leurs sessions de 2012, le rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement¹ eu égard à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle afin de faire des propositions et de suggérer des mesures concrètes.²

2. Le Directeur général a l'honneur de présenter un rapport résumé des discussions du Comité régional de l'Afrique et de son sous-comité du programme (PSC) à la suite de sa réunion du 19 au 23 novembre 2012 (voir annexe).

¹ Document A65/24, annexe.

² Voir document A/CEWG/2 pour le résumé des résultats des débats des comités régionaux et des autres procédures régionales concernées organisées en septembre et octobre 2012.

ANNEXE

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DES DÉBATS DES COMITÉS RÉGIONAUX

Résumé des discussions du sous-comité du programme (PSC) sur la tenue des consultations nationales et régionales concernant le rapport du groupe de travail consultatif d'experts (CEWG) sur le financement et la coordination de la recherche-développement

1. Conformément à la résolution WHA65.22, il a été demandé au Directeur général d'organiser une réunion des États Membres à composition non limitée pour analyser soigneusement, le « rapport du groupe de travail consultatif d'experts (CEWG) sur le financement et la coordination de la recherche-développement » et la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations proposées. Après l'examen initial du rapport du CEWG à la première réunion du PSC (9-13 juillet 2012), le Directeur régional a demandé à tous les États Membres de mener des consultations nationales pour orienter la consultation régionale, dont les recommandations allaient être examinées par le PSC.

2. Le PSC a été informé que seuls huit pays avaient transmis les rapports de leurs réunions consultatives nationales. La réunion consultative régionale a eu lieu les 4 et 5 octobre 2012 et a discuté d'une liste réduite de 9 recommandations, sur 16 au départ, considérées comme étant les plus pertinentes pour la Région africaine. Cinq recommandations ont été ensuite retenues comme étant faisables dans le contexte de la Région africaine. Celles-ci comportent les approches ouvertes sur la recherche-développement (R-D) par des plates-formes de recherche concurrentielles et des étapes ; les mécanismes de financement par des taxes spécifiques ; la mise en commun des ressources pour la R-D dans le domaine des maladies ; le renforcement des capacités de R-D et les transferts de technologie ; et la coordination de la recherche en mettant en place un observatoire des activités mondiales de recherche-développement.

3. L'importance de la recherche pour les pays de la Région a été unanimement reconnue. On a également insisté sur la nécessité de renforcer les capacités nationales pour ce qui est des ressources humaines, d'allouer des ressources financières suffisantes pour les activités de recherche et de mettre d'urgence en place des dispositifs opérationnels pour coordonner le développement de la recherche, y compris au niveau de l'éthique. Le rôle de l'OMS pour aider les pays dans leurs efforts de recherche-développement a été souligné.

4. Le PSC a rappelé que le sujet est un problème de développement et pouvait être traité ultérieurement par les initiatives d'intégration régionale. Il a par ailleurs indiqué qu'il fallait aussi considérer certaines questions importantes, comme la protection des droits de la propriété intellectuelle, le financement de la recherche, dans la droite ligne de l'application de la Déclaration d'Alger, et l'appui au développement des carrières dans la recherche.

5. Le PSC s'est déclaré d'accord avec les recommandations faites par la réunion consultative régionale, y compris celles considérées comme faisables dans la Région africaine. Il a par ailleurs fait les recommandations supplémentaires suivantes à étudier par le soixante-deuxième Comité régional :

- a) les pays devraient accélérer le processus de mise en place de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle ;
- b) tous les pays sont encouragés à participer à la réunion des États Membres à composition non limitée, qui analysera le rapport et la faisabilité des recommandations proposées par le

CEWG, qui se tiendra du 26 au 28 novembre 2012 dans la Salle du Conseil exécutif au Siège de l’OMS à Genève ;

- c) les pays qui n’ont pas organisé de consultations nationales et pas soumis de rapports sur ces consultations sont encouragés à le faire ;
- d) le PSC a recommandé d’étoffer encore les moyens de mettre en œuvre les recommandations du CEWG, afin de définir clairement la voie à suivre ;
- e) le PSC a également relevé que l’engagement du dialogue sur l’adoption d’un traité international allait nécessiter une analyse plus complète des recommandations du CEWG et que les pays devraient aussi étudier d’autres mécanismes faisables.

Résumé du débat du Comité régional³

Suivi du rapport du groupe de travail consultatif d’experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement (document AFR/RC62/14)

6. Le Comité régional a examiné le rapport à la lumière des consultations nationales et de la consultation régionale organisée au Bureau régional, en traitant trois ensembles de questions : coordination de la recherche, financement et suivi de la recherche, et dépenses de développement.

7. Les délégués ont fait part de leurs préoccupations quant à la faisabilité d’un traité juridiquement contraignant sur le financement de la recherche-développement. Celui-ci pourrait nécessiter de longues consultations susceptibles de retarder la mise en œuvre des recommandations du rapport du CEWG.

8. Il a été recommandé aux États Membres :

- a) de commencer à mettre en œuvre certaines autres recommandations figurant dans le rapport du CEWG relatives notamment à la coordination de la recherche, au financement national de la recherche et au suivi des dépenses de recherche-développement ;
- b) d’accélérer la mise en œuvre des mesures de la Stratégie mondiale et du Plan d’action pour la santé publique, l’innovation et la propriété intellectuelle établis par le groupe de travail intergouvernemental ;
- c) d’envisager de demander aux groupes économiques régionaux qu’ils examinent les recommandations faites par le CEWG et fournissent aux États Membres un soutien dans leur mise en œuvre ;
- d) de renforcer leurs moyens de recherche-développement dans la réglementation pharmaceutique, l’éthique et le transfert de technologie, notamment pour consolider les infrastructures nationales de production pharmaceutique, au titre de la Stratégie mondiale et du Plan d’action pour la santé publique, l’innovation et la propriété intellectuelle ;

³ Voir le rapport de la soixante-deuxième session du Comité régional de l’Afrique, document AFR/RC62/21, pp. 35-37.

e) de faire figurer dans le budget national des ressources destinées à financer la recherche-développement, et notamment l'homologation des produits par les entreprises pharmaceutiques, et de contribuer à la pharmacopée en Afrique, conformément à la Déclaration d'Alger ;

f) de renforcer les systèmes nationaux de réglementation des médicaments, des vaccins et produits biologiques, des denrées alimentaires et des dispositifs, conformément aux orientations de l'Agence africaine du médicament.⁴

9. Il a été recommandé à l'OMS et aux autres partenaires :

a) de déterminer quelles mesures du rapport du CEWG doivent être mises en œuvre immédiatement et d'apporter un soutien aux États Membres dans ce domaine ;

b) de contribuer à ce que les mesures proposées dans la Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle soient mises en œuvre en temps voulu ;

c) d'apporter un soutien aux pays dans le renforcement de leurs moyens nationaux de réglementation.

10. Le Comité régional a adopté sans modification le document AFR/RC62/14 : Suivi du rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement.

= = =

⁴ Voir <http://www.afro.who.int/fr/rdo/allocutions/3731-soixante-deuxieme-session-du-comite-regional-de-loms-pour-lafrique.html>.